

**Délibération n° 498 du 30 juin 2025
constatant l'affectation du résultat de l'exercice 2024 - budget principal
propre de la Nouvelle-Calédonie**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 15 du 28 août 2014 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 468 du 28 mars 2025 constatant l'affectation du résultat de l'exercice 2024 par anticipation – budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 497 du 30 juin 2025 relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2024 - budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2025-987/GNC du 18 juin 2025 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 43/GNC du 18 juin 2025 ;
Entendu le rapport n° 75 du 24 juin 2025 de la commission des finances et du budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Conformément à l'approbation des comptes 2024, le résultat de la section de fonctionnement est affecté comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT	
BUDGET PRINCIPAL PROPRE	
Excédent de fonctionnement 2024 à affecter en 2025 (002)	1 398 080 527
Solde d'investissement à fin 2024	843 475 634
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser en dépenses	50 985 198
Restes à réaliser en recettes	-
Apport en financement	- 50 985 198
Besoin de financement en investissement (solde d'investissement + solde des restes à réaliser)	792 490 436
Affectation du résultat	
1/ Affectation au déficit d'investissement (R/1068)	-
2/ Report en fonctionnement (R/002)	1 398 080 527

Article 2 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 30 juin 2025.

**La Deuxième Vice-Présidente
du congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Caroline MACHORO-REIGNIER